

DECRET N°2011-890 DU 30 DECEMBRE 2011

portant adoption de la Politique Nationale de Protection et d'intégration des Personnes Handicapées.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2011-500 du 11 juillet 2011 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2011-758 du 30 novembre 2011 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2009-244 du 09 juin 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale ;
- Sur** proposition du Ministre de la Famille, des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale, des Handicapés et des Personnes de Troisième Age ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 décembre 2011.

DECRETE :

Article 1^{er} : Est adopté le document de Politique Nationale de Protection et d'Intégration des Personnes Handicapées (PNPIPH), tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 : Le Ministre de la Famille, des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale, des Handicapés et des Personnes de Troisième Age, le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, Porte-Parole du Gouvernement, le Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective, le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre de la Santé, le Ministre des Enseignements Maternel et Primaire, le Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes et le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 decembre 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre du Développement, de
l'Analyse Economique, et de la
Prospective,



Marcel Alain de SOUZA

Le Ministre de la Famille, des Affaires
Sociales, de Solidarité Nationale, des
Handicapés, et des Personnes de
Troisième Age,



Fatouma AMADOU DJIBRIL

Le Ministre de la Réforme
Administrative et Institutionnelle,

Martial SOUNTON

Le Ministre de l'Economie
des Finances,

Alayi Adidjatou MATHYS

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CC 2 HCJ 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 PM/CCAGEPPPPDS 4 MFASSNHPTA 4 MEF 4 MRAI 4
MDAEP 4 AUTRES MINISTERES 21 SGG 4 DGB-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE 3
BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO 1.